



Titre : Exigences qualité pour les fournisseurs / Quality requirements for suppliers

Rédaction :	Vérification :	Approbation / Cohérence Qualité:
QUALITE	PROCESSUS	QUALITE

Processus		Liste de distribution	Conservation	Elimination	
M1	Management	X	Voir PRO-M1-06	<input type="checkbox"/>	Poubelle
R1	Ventes et BD			<input type="checkbox"/>	Recyclage
R2.1 / R2.3	Industrialisation			<input checked="" type="checkbox"/>	Broyeur
R2.2 / R2.4	Fabrication			<input checked="" type="checkbox"/>	Destruction digitale
S1	Achats	X			
S2	RH				
S3	IT				
S4	Finances et Admin				
S5	HSE				

Sommaire

1. Objet	3
2. Domaine d'application	3
3. Contacts	4
4. Documents de référence et associés	4
5. Organisation qualité.....	5
5.1. Qualifications.....	5
5.1.1. Certification du SMQ.....	5
5.1.2. AS13100.....	6
5.1.3. Procédés Spéciaux.....	6
5.2. Droit d'accès.....	6
5.3. Gestion des changements	7
5.4. Traçabilité et Archivage.....	8
5.5. Foreign Object Debris (FOD).....	8
5.6. Contrefaçon.....	8
6. Gestion des ressources.....	9
6.1. Ressources Humaines.....	9
6.2. Moyens de mesure, de contrôle et d'essais.....	9
7. Réalisation du produit ou service.....	10
7.1. Respect des commandes	10
7.2. Requis techniques	10
7.3. Revue « 1er article ».....	10
7.4. Approvisionnements et sous-traitance	11

**AVANT utilisation, TOUJOURS s'assurer d'avoir la dernière version de ce document.
Seuls les documents consultables dans le répertoire commun sont approuvés et validés.**

Titre : Exigences qualité pour les fournisseurs / Quality requirements for suppliers

7.4.1.	Produits fournis par CASTINGPAR	12
7.5.	Contrôle et validation.....	12
7.6.	Gestion des non-conformités.....	12
7.6.1.	DéTECTée par le fournisseur.....	13
7.6.2.	DéTECTée par CASTINGPAR	13
7.7.	Livraison du produit.....	14
7.7.1.	Emballage – Expédition	14
7.7.2.	Documents d'accompagnement	14
8.	Exigences environnementales	14
9.	Modification du document.....	16

**AVANT utilisation, TOUJOURS s'assurer d'avoir la dernière version de ce document.
 Seuls les documents consultables dans le répertoire commun sont approuvés et validés.**



Titre : Exigences qualité pour les fournisseurs / Quality requirements for suppliers

1. Objet

Ce document définit les instructions Qualité auxquelles doivent satisfaire les sous-traitants et fournisseurs **significatifs** de CASTINGPAR, c'est-à-dire ceux pouvant remettre l'intégrité du produit CASTINGPAR en cause ou ceux nécessitant un suivi particulier suite à un requis international, Nadcap ou client.

Il synthétise notamment les requis pertinents et applicables des spécifications qualité des clients de CASTINGPAR afin de ne pas surcharger inutilement la communication avec ses propres fournisseurs et sous-traitants. Ainsi, la liste des spécifications clients donnée en §4 ne doit pas être analysée par le fournisseur de CASTINGPAR et est uniquement donnée à titre indicatif.

Dans la suite de cette procédure, les fournisseurs et sous-traitants seront regroupés sous le terme « fournisseurs ».

Remarques par rapport au code couleur :

- Noir = Informations génériques
- Bleu = procédures en applications

En cas d'incohérence entre la version anglaise et française de ce document, la version française fait foi.

2. Domaine d'application

Cette procédure s'applique aux fournisseurs de CASTINGPAR dès que celle-ci est appelée à la commande.

Le présent document est contractuel et est complété des conditions générales d'achat (CGA) ainsi que des éventuels requis spécifiques appelés au travers de la commande CASTINGPAR.

Par l'acceptation de la commande de CASTINGPAR, le fournisseur s'engage à respecter les clauses définies dans ce document. Tout écart éventuel d'application doit faire l'objet d'un accord entre CASTINGPAR et le fournisseur.

Lorsque le fournisseur est autorisé à s'adresser à d'autres fournisseurs, il lui appartient de répercuter l'ensemble des

1. Purpose

This document defines the quality instructions that must be met by CASTINGPAR's **significant** subcontractors and suppliers, i.e., those that could compromise the integrity of CASTINGPAR products or those requiring special monitoring due to international, Nadcap, or customer requirements.

In particular, it summarizes the relevant and applicable requirements of CASTINGPAR's customers' quality specifications so as not to unnecessarily overload communication with its own suppliers and subcontractors. Therefore, the list of customer specifications given in §3 should not be analyzed by CASTINGPAR's supplier and is provided for information purposes only.

In the rest of this procedure, suppliers and subcontractors will be grouped under the term "suppliers."

Notes on color coding:

- Black = Generic information
- Blue = procedures in application

In the event of any inconsistency between the English and French versions of this document, the French version shall prevail.

2. Scope

This procedure applies to CASTINGPAR's suppliers as soon as it is called upon to place an order.

This document is contractual and is supplemented by the general terms and conditions of purchase (GTCP) as well as any specific requirements specified in the CASTINGPAR order.

By accepting the CASTINGPAR order, the supplier agrees to comply with the clauses defined in this document. Any deviation in application must be agreed upon by CASTINGPAR and the supplier.

When the supplier is authorized to contact other suppliers, it is their responsibility to pass on all the clauses of the order and the applicable rules of this document.

**AVANT utilisation, TOUJOURS s'assurer d'avoir la dernière version de ce document.
Seuls les documents consultables dans le répertoire commun sont approuvés et validés.**



Titre : Exigences qualité pour les fournisseurs / Quality requirements for suppliers

clauses de la commande et les règles applicables du présent document.

La dernière révision de cette procédure peut être téléchargée à tout moment sur le site <https://castingpar.com/>

3. Contacts

Les points de contacts CASTINGPAR sont fonction des sujets.

Contact Achats : Pour toute question sur une commande, une demande de document manquant, une question/commentaire sur les prix ou les délais, ...

- Utiliser avant tout le contact par lequel la commande est arrivée.
- En cas de besoin : purchasing@castingpar.com

Contacts Qualité : Pour toute question technique sur la prestation, l'envoi d'une demande de dérogation, la discussion autour d'un problème qualité, ...

- CASTINGPAR-PRECIMETAL : aq-precimetal@castingpar.com
- CASTINGPAR-SETTAS : aq-settas@castingpar.com

4. Documents de référence et associés

The latest revision of this procedure can be downloaded at any time from the website <https://castingpar.com/>

3. Contacts

CASTINGPAR contacts vary depending on the subject matter.

Purchasing contact: For any questions about an order, requests for missing documents, questions/comments about prices or deadlines, etc.

- First and foremost, use the contact through which the order was placed.
- If necessary: purchasing@castingpar.com

Quality contacts: For any technical questions about the service, sending a request for an exemption, discussing a quality issue, etc.

- CASTINGPAR-PRECIMETAL: aq-precimetal@castingpar.com
- CASTINGPAR-SETTAS: aq-settas@castingpar.com

4. Reference and related documents

RÉFÉRENCE	TITRE DU DOCUMENT
NORMES	
AS/EN 9100, ISO 9001	
Nadcap	
AS6174 – Counterfeit materiel	
AS13100 - AESQ QMS Requirements for Aero Engine Design and Production Organizations	
SPÉCIFICATIONS CLIENTS	
GRP-0087, ER070 06-01, ASQR-01, INQ 106.001	Customers specifications for General Requirements for Suppliers
FORMULAIRES ET ANNEXES (CASTINGPAR)	
FOR-M1-01	Matrice des KPIs

**AVANT utilisation, TOUJOURS s'assurer d'avoir la dernière version de ce document.
Seuls les documents consultables dans le répertoire commun sont approuvés et validés.**



Titre : Exigences qualité pour les fournisseurs / Quality requirements for suppliers

5. Organisation qualité

5.1. Qualifications

CASTINGPAR sélectionne et maintient actif ses fournisseurs en s'appuyant sur les qualifications des chapitres suivants.

Si le fournisseur ne possède pas les qualifications requises, il doit alors prouver qu'il est engagé dans une démarche de certification. Autrement, il sera sujet à une surveillance accrue de la part de CASTINGPAR au travers de contrôles en réception, d'enquête de traçabilité et d'audits sur site afin de démontrer sa conformité aux requis de la norme demandée.

En cas de doute sur l'applicabilité des chapitres suivants, il est de la responsabilité du fournisseur de questionner CASTINGPAR.

5.1.1. Certification du SMQ

En tant qu'intervenant sur la production ou la réparation de produits potentiellement aéronautiques, militaires ou spatiaux, le Fournisseur doit disposer d'un système de management de la qualité (SMQ) certifié par un organisme reconnu au niveau international.

CASTINGPAR reconnaît 3 types de classes pour ses Fournisseurs de produit et de services :

- Classe **D** : Fournisseur de produit ou de service ayant un impact Direct sur le produit final.

Exemple de produits ou services : Alliage, noyaux céramiques, traitement thermique, baguettes de soudure, usinage, parachèvement, ...

- Classe **I** : Fournisseur de produit ou de service ayant un impact Indirect sur le produit final.

Exemple de produits ou services : Produits chimiques, cire, creusets, films RX, réfractaire, ...

5. Quality Organization

5.1. Qualifications

CASTINGPAR selects and maintains its suppliers based on the qualifications outlined in the following sections.

If a supplier does not possess the required qualifications, it must demonstrate that it is in the process of obtaining certification. Otherwise, they will be subject to increased monitoring by CASTINGPAR through acceptance checks, traceability investigations, and on-site audits to demonstrate their compliance with the requirements of the requested standard.

In case of doubt about the applicability of the following sections, it is the supplier's responsibility to consult CASTINGPAR.

5.1.1. QMS certification

As a participant in the production or repair of products that may be used in aeronautics, military, or space applications, the Supplier must have a quality management system (QMS) certified by an internationally recognized body.

CASTINGPAR recognizes three types of classes for its product and service suppliers:

- Class **D**: Product or service supplier with a direct impact on the final product.

Examples of products or services: Alloys, ceramic cores, heat treatment, welding rods, machining, finishing, etc.

- Class **I**: Product or service suppliers with an indirect impact on the final product.

Examples of products or services: Chemicals, wax, crucibles, X-ray films, refractories, etc.

**AVANT utilisation, TOUJOURS s'assurer d'avoir la dernière version de ce document.
Seuls les documents consultables dans le répertoire commun sont approuvés et validés.**

Titre : Exigences qualité pour les fournisseurs / Quality requirements for suppliers

- Classe L: Fournisseur de service de type Laboratoire.

Exemple de produit ou service : Essais mécaniques, analyses chimiques, ...

Chacune de ces classes définit un niveau de certification qualité à posséder suivant le tableau ci-dessous. Toute certification plus contraignante (EN9100 au lieu de ISO9001) est automatiquement acceptée.

- Class L: Laboratory-type service providers.

Examples of products or services: Mechanical testing, chemical analysis, etc.

Each of these classes defines a level of quality certification to be obtained, as shown in the table below. Any more stringent certification (EN9100 instead of ISO9001) is automatically accepted.

Classe	Certification
D	EN 9100
I	ISO 9001
L	ISO 17025

Tableau 1 Niveau de certification requis / Required certification level

5.1.2. AS13100

Dans le cas où le fournisseur intervient dans l'élaboration de pièces de moteurs aéronautiques, il doit s'engager dans une démarche de mise en conformité de son système qualité à la norme AS13100. Pour ce faire, il doit tenir à disposition une matrice de conformité RM13009 (téléchargeable sur <https://aesq.sae-itc.com/>) et l'envoyer à CASTINGPAR sur demande.

Il doit en outre pousser l'application de cette norme vers ses propres sous-traitants.

5.1.3. Procédés Spéciaux

Le Fournisseur réalisant des procédés spéciaux sur des produits du domaine aéronautique ou spatial doit les faire qualifier par Nadcap (<https://www.p-r-i.org/nadcap>) et/ou par le client final de CASTINGPAR avec un périmètre couvrant les activités réalisées.

5.2.Droit d'accès

Le fournisseur doit garantir un droit d'entrée sur site à CASTINGPAR et à ses agences gouvernementales et réglementaires, aux tiers mandatés par lui et aux parties

5.1.2. AS13100

If the supplier is involved in the manufacture of aircraft engine parts, it must undertake to bring its quality system into compliance with the AS13100 standard. To do so, they must keep an RM13009 compliance matrix available (downloadable from <https://aesq.sae-itc.com/>) and send it to CASTINGPAR upon request.

They must also encourage their own subcontractors to apply this standard.

5.1.3. Special Processes

Suppliers performing special processes on aerospace products must have them qualified by Nadcap (<https://www.p-r-i.org/nadcap>) and/or by CASTINGPAR's end customer, with a scope covering the activities performed.

5.2.Right of Access

The supplier must guarantee CASTINGPAR and its government and regulatory agencies, third parties appointed by it, and contracting parties accompanying its

**AVANT utilisation, TOUJOURS s'assurer d'avoir la dernière version de ce document.
 Seuls les documents consultables dans le répertoire commun sont approuvés et validés.**

Titre : Exigences qualité pour les fournisseurs / Quality requirements for suppliers

contractantes accompagnant ses représentants, en incluant l'accès aux informations documentées et la possibilité de mener des audits, d'examiner les enquêtes qualité et de vérifier les produits et les processus.

Le droit d'entrée comprend l'accès aux zones applicables des installations de l'organisation ainsi qu'aux installations des fournisseurs et des partenaires commerciaux.

Lorsque l'accès est restreint en raison d'exigences techniques en matière de contrôle des exportations ou de préoccupations relatives à la propriété intellectuelle, le fournisseur doit permettre à CASTINGPAR ou à l'organisme de réglementation de remplir son mandat par tout autre moyen.

Le cas échéant, le fournisseur doit fournir des services de traduction pour appuyer ces examens.

5.3.Gestion des changements

Le fournisseur doit maîtriser ses changements de manière appropriée afin d'empêcher tout impact sur les opérations de CASTINGPAR (Qualité, Coût, Délais).

En particulier, ceci requiert notamment d'informer CASTINGPAR sous 48h :

- De tout **change dans ses qualifications** (perte, restriction de périmètre, évolution ou renouvellement des certifications, changement de structure, ...). Ceci inclut les éventuelles qualifications des clients finaux (Airbus, Safran, Collins, ...) nécessaires à l'objet du contrat.
- De tout **change majeur organisationnel** (Nouvelle direction générale ou qualité, fusion/acquisition, interruption de production, ...)
- De toute **volonté de changement majeur (*) opérationnel** (modification du schéma de production ou des paramètres figés, nouvel équipement ou programme de contrôle, ...). Cette volonté de changement doit faire l'objet d'une acceptation préalable par CASTINGPAR. Elle doit être accompagnée d'un dossier justificatif sur la nouvelle solution et indiquant le rang et la date d'application voulue. Rien ne pourra être réalisé

representatives the right to enter the site, including access to documented information and the possibility of conducting audits, examining quality surveys, and verifying products and processes.

The right of entry includes access to applicable areas of the organization's facilities as well as the facilities of suppliers and business partners.

Where access is restricted due to technical export control requirements or intellectual property concerns, the supplier must allow CASTINGPAR or the regulatory body to fulfill its mandate by other means.

Where applicable, the supplier must provide translation services to support these reviews.

5.3.Change management

The supplier must manage its changes appropriately to prevent any impact on CASTINGPAR's operations (quality, cost, deadlines).

In particular, this requires informing CASTINGPAR within 48 hours of:

- Any **change in its qualifications** (loss, scope restriction, evolution or renewal of certifications, change in structure, etc.). This includes any end customer qualifications (Airbus, Safran, Collins, etc.) necessary for the purpose of the contract.
- Any **major organizational changes** (new senior management or quality management, merger/acquisition, production interruption, etc.).
- Any **intention to make major operational changes** (modification of the production plan or fixed parameters, new equipment or control program, etc.). This intention to change must be accepted in advance by CASTINGPAR. It must be accompanied by a supporting file on the new solution, indicating the rank and desired date of application. Nothing may be done before CASTINGPAR has made a final decision on any qualification requirements.

**AVANT utilisation, TOUJOURS s'assurer d'avoir la dernière version de ce document.
 Seuls les documents consultables dans le répertoire commun sont approuvés et validés.**

Titre : Exigences qualité pour les fournisseurs / Quality requirements for suppliers

avant décision finale par CASTINGPAR quant aux éventuels requis de qualification.

(*) Un changement est considéré comme majeur dès lors qu'il peut impacter les opérations de CASTINGPAR ou qu'il touche à un paramètre ou document figé.

5.4.Traçabilité et Archivage

Le fournisseur assure l'enregistrement dans ses documents de fabrication et de contrôle de toutes les opérations effectuées pour la réalisation de la commande, leur date de réalisation, les instructions et procédures associées ainsi que les résultats de ces opérations.

La correspondance doit être assurée entre les références et/ou numéros d'enregistrement du fournisseur et ceux de CASTINGPAR.

Le fournisseur conserve et archive l'ensemble des documents et enregistrements ainsi que les éventuels suivis process importants liés à l'exécution de la commande pendant **50 ans**. Il avertit CASTINGPAR au moins 2 mois avant de procéder à leur destruction. La perte ou l'impossibilité d'accès à des documents permettant de démontrer la conformité du produit livré sont à signaler sans délai.

Ces documents doivent pouvoir être consultables sur demande de CASTINGPAR dans les 48h. En cas de document non exportable, se référer aux modalités du chapitre §5.2.

5.5.Foreign Object Debris (FOD)

Si applicable à son activité, le fournisseur doit établir et maintenir un programme de prévention des FODs conforme à l'**AS9146**.

5.6.Contrefaçon

Le fournisseur doit établir et maintenir des activités de prévention des pièces contrefaites suivant **AS6174**. De plus il doit garantir la remontée de toute contrefaçon vers CASTINGPAR dans les 3 jours ouvrés de leur confirmation.

A change is considered major if it may impact CASTINGPAR's operations or if it affects a fixed parameter or document.

5.4.Traceability and Archiving

The supplier shall ensure that all operations carried out to fulfill the order, their date of completion, the associated instructions and procedures, and the results of these operations are recorded in its manufacturing and control documents.

Correspondence must be ensured between the supplier's references and/or registration numbers and those of CASTINGPAR.

The supplier shall retain and archive all documents and records, as well as any important process follow-ups related to the execution of the order, for **50 years**. The supplier shall notify CASTINGPAR at least two months before proceeding with their destruction. The loss of or inability to access documents proving the conformity of the delivered product must be reported immediately.

These documents must be available for consultation at CASTINGPAR's request within 48 hours. In the case of non-exportable documents, refer to the terms and conditions in section §6.1.

5.5.Foreign Object Debris (FOD)

If applicable to its activity, the supplier must establish and maintain a FOD prevention program in accordance with **AS9146**.

5.6.Counterfeiting

The supplier must establish and maintain counterfeit parts prevention activities in accordance with **AS6174**. In addition, the supplier must ensure that any counterfeits are reported to CASTINGPAR within 3 working days of their confirmation.

**AVANT utilisation, TOUJOURS s'assurer d'avoir la dernière version de ce document.
 Seuls les documents consultables dans le répertoire commun sont approuvés et validés.**



Titre : Exigences qualité pour les fournisseurs / Quality requirements for suppliers

6. Gestion des ressources

6.1.Ressources Humaines

Le fournisseur doit s'assurer des compétences de son personnel et faire exécuter les travaux par des personnes ayant les éventuelles qualifications requises dans le domaine.

Il doit en outre veiller à assurer une capacité suffisante en personnel pour les tâches relatives aux prestations réalisées pour CASTINGPAR. Dans ce cadre, il doit aussi gérer les risques liés à la perte de son personnel (maladie, pension, ...).

Le Fournisseur doit s'assurer que son personnel est sensibilisé à :

- La contrefaçon afin de prévenir l'usage de toute pièce/matière contrefaite,
- Sa contribution à la conformité et la sécurité du produit,
- L'importance d'un comportement éthique,
- Les problématiques de FODs.

6.2.Moyens de mesure, de contrôle et d'essais

Le fournisseur doit :

- Avoir un système de management de ses moyens de mesure, de contrôle et d'essai adéquat à son activité et précisant le type d'équipement, son identification, sa fréquence de vérification, les modalités d'étalonnage ou vérifications ainsi que les critères d'acceptation. L'historique d'étalonnage de chaque moyen doit être conservé.
- Assurer que les conditions d'environnement sont appropriées pour la réalisation des étalonnages, vérifications, mesures et essais.
- Démontrer que la chaîne d'étalonnage permet de rattacher ses moyens aux étalons nationaux
- Vérifier et documenter que les moyens de contrôle requis pour la réalisation du plan de contrôle sont adéquats.

6. Resource Management

6.1.Human Resources

The supplier must ensure that its staff are competent and that the work is carried out by persons with the necessary qualifications in the field.

They must also ensure that there are sufficient staff to carry out the tasks related to the services provided to CASTINGPAR. In this context, they must also manage the risks associated with the loss of staff (illness, retirement, etc.).

The Supplier must ensure that its personnel are aware of:

- Counterfeiting, in order to prevent the use of any counterfeit parts/materials,
- Their contribution to product compliance and safety,
- The importance of ethical behavior,
- FOD issues.

6.2.Measuring, control, and testing equipment

The Supplier must:

- Have a management system for its measurement, control, and testing equipment that is appropriate for its activity and specifies the type of equipment, its identification, its verification frequency, the calibration or verification procedures, and the acceptance criteria. The calibration history of each piece of equipment must be kept.
- Ensure that the environmental conditions are appropriate for carrying out calibrations, verifications, measurements, and tests.
- Demonstrate that the calibration chain allows its equipment to be traced back to national standards.
- Verify and document that the control equipment required to carry out the control plan is adequate.

**AVANT utilisation, TOUJOURS s'assurer d'avoir la dernière version de ce document.
Seuls les documents consultables dans le répertoire commun sont approuvés et validés.**

Titre : Exigences qualité pour les fournisseurs / Quality requirements for suppliers

7. Réalisation du produit ou service

7.1. Respect des commandes

Le fournisseur doit vérifier les requis propres à chaque commande et l'adéquation de ceux-ci par rapport à la prestation demandée. En cas d'anomalie ou d'écart, le fournisseur doit en informer CASTINGPAR dans les 48h.

Le fournisseur doit livrer, dans les délais acceptés et accusés, une fourniture strictement conforme aux clauses contractuelles de la commande.

Les accords ou instructions verbaux ne doivent pas être considérés comme approbation ou autorisation.

7.2. Requis techniques

La commande CASTINGPAR reprendra les requis techniques nécessaires à son exécution au travers :

- De spécifications CASTINGPAR
- De plans et spécifications clients
- De normes internationales
- Des gammes ou documents techniques du fournisseur

CASTINGPAR transmet au fournisseur ses propres spécifications ainsi que les éventuels documents clients et leurs mises à jour successives.

Le fournisseur à la charge de se procurer les éventuelles normes internationales citées sur la commande et les documents techniques.

Le fournisseur peut avoir sa propre documentation de travail. Si celle-ci venait à être en écart avec celle de CASTINGPAR et si cet écart est justifié, le fournisseur émet une demande de modification afin de mettre à jour la documentation de CASTINGPAR.

7.3. Revue « 1er article »

Une revue 1^{er} article pourra être demandée par CASTINGPAR à certains prestataires de procédés spéciaux dans les cas suivants :

- Nouvelle production.

**AVANT utilisation, TOUJOURS s'assurer d'avoir la dernière version de ce document.
Seuls les documents consultables dans le répertoire commun sont approuvés et validés.**

7. Production of the product or service

7.1. Compliance with orders

The supplier must verify the requirements specific to each order and their suitability for the service requested. In the event of any anomaly or discrepancy, the supplier must inform CASTINGPAR within 48 hours.

The supplier must deliver, within the agreed and confirmed deadlines, a supply that strictly complies with the contractual terms of the order.

Verbal agreements or instructions shall not be considered as approval or authorization.

7.2. Technical requirements

The CASTINGPAR order will include the technical requirements necessary for its execution through:

- CASTINGPAR specifications
- Customer plans and specifications
- International standards
- The supplier's ranges or technical documents

CASTINGPAR will send the supplier its own specifications and any customer documents, as well as their successive updates.

The supplier is responsible for obtaining any international standards cited on the order and technical documents.

The supplier may have its own working documentation. If this differs from that of CASTINGPAR and if this difference is justified, the supplier shall issue a request for modification in order to update CASTINGPAR's documentation.

7.3. "First article" review

CASTINGPAR may request a first article review from certain special process providers in the following cases:

- New production.

Titre : Exigences qualité pour les fournisseurs / Quality requirements for suppliers

- Changement majeur de fabrication (matière, dimensionnel, définition, procédé, ...).
- Transfert de fabrication.
- Renouvellement des outillages spécifiques.

Elle a pour but :

- De vérifier que les moyens de fabrication et de contrôle permettent d'assurer la conformité du produit à sa définition.
- De valider les conditions de fabrication
- De constituer un dossier de référence qui permettra de juger de la continuité de conformité des fournitures livrées.

Le dossier 1er article sera réalisé suivant la norme **EN 9102**.

Dans le cadre des changements mineurs mis en place par le fournisseur et non communiqués à CASTINGPAR (voir §5.3), il est de sa responsabilité de déterminer de la nécessité ou non d'une revue 1^{er} article interne.

7.4.Approvisionnements et sous-traitance

Dans le cas où le fournisseur est autorisé à gérer lui-même les approvisionnements et services nécessaires à l'exécution de la commande, il conserve la responsabilité de l'ensemble des travaux effectués.

Il doit répercuter à ses fournisseurs, au niveau des commandes, les exigences qualité de CASTINGPAR pertinentes et applicables.

Le fournisseur doit prévoir tous les contrôles et essais nécessaires pour s'assurer de la conformité des approvisionnements et services aux exigences de la définition correspondante. Tout approvisionnement non réceptionné ou présentant des non-conformités doit être isolé

Le fournisseur s'assurera que les matières ou produits approvisionnés et mis en œuvre ne sont pas copiés ou contrefaits.

- Major change in manufacturing (material, dimensions, definition, process, etc.).
- Transfer of manufacturing.
- Renewal of specific tools.

Its purpose is to:

- Verify that the manufacturing and control methods ensure that the product complies with its definition.
- Validate the manufacturing conditions.
- Create a reference file that will enable the continuity of compliance of the supplies delivered to be assessed.

The first article file will be created in accordance with standard **EN 9102**.

In the case of minor changes implemented by the supplier and not communicated to CASTINGPAR (see §5.3), it is the supplier's responsibility to determine whether or not an internal first article review is necessary.

7.4.Procurement and subcontracting

In cases where the supplier is authorized to manage the procurement and services necessary for the execution of the order itself, it remains responsible for all work performed.

It must pass on the relevant and applicable CASTINGPAR quality requirements to its suppliers at the order level.

The supplier must provide for all necessary checks and tests to ensure that supplies and services comply with the requirements of the corresponding definition. Any supplies that are not accepted or that do not comply must be isolated.

The supplier shall ensure that the materials or products supplied and used are not copied or counterfeited.

**AVANT utilisation, TOUJOURS s'assurer d'avoir la dernière version de ce document.
 Seuls les documents consultables dans le répertoire commun sont approuvés et validés.**

Titre : Exigences qualité pour les fournisseurs / Quality requirements for suppliers

7.4.1. Produits fournis par CASTINGPAR

Dans certains cas, CASTINGPAR remet au fournisseur tout ou une partie des approvisionnements nécessaires à la réalisation de sa commande. Le fournisseur s'engage à n'utiliser dans ce cas que ces approvisionnements, leur remplacement par tout autre équivalent ne pouvant se faire qu'avec l'accord écrit de CASTINGPAR.

Il s'engage également à ne pas utiliser ces approvisionnements pour d'autres applications que pour celles qui ont été prévues.

Les approvisionnements reçus doivent être gérés et stockés par le fournisseur dans des conditions permettant d'assurer leur protection contre toute détérioration ou toute utilisation incorrecte.

7.5. Contrôle et validation

Le Fournisseur doit mettre en œuvre tous les contrôles nécessaires afin de garantir la conformité du produit suivant les requis définis avec CASTINGPAR.

Les résultats des essais matière et procédés spéciaux doivent refléter toutes les exigences du plan et/ou de la spécification et être conformes aux limites définies.

Les résultats doivent être enregistrés dans un rapport d'essai qui doit être signé par une personne compétente.

Le rapport d'essai doit être transmis à CASTINGPAR si demandé au travers de la commande.

Les activités de vérification effectuées par CASTINGPAR ne doivent pas être utilisées par le Fournisseur comme une preuve de maîtrise effective de la qualité et ne le dispensent pas de sa responsabilité à fournir un produit conforme.

7.6. Gestion des non-conformités

Toute non-conformité, exportée ou non, doit entraîner des actions de sécurisation appropriées et une vérification systématique minimum des 3 prochaines commandes avant livraison chez CASTINGPAR sur les points ayant fait l'objet de l'anomalie.

7.4.1. Products supplied by CASTINGPAR

In certain cases, CASTINGPAR provides the supplier with all or part of the supplies necessary to fulfill its order. In such cases, the supplier undertakes to use only these supplies, and they may only be replaced by any other equivalent with the written consent of CASTINGPAR.

The supplier also undertakes not to use these supplies for any purposes other than those for which they were intended.

The supplies received must be managed and stored by the supplier in conditions that ensure their protection against any deterioration or misuse.

7.5. Control and validation

The Supplier must implement all necessary controls to ensure that the product complies with the requirements defined with CASTINGPAR.

The results of material and special process tests must reflect all the requirements of the plan and/or specification and comply with the defined limits.

The results must be recorded in a test report, which must be signed by a competent person.

The test report must be sent to CASTINGPAR if requested in the order.

The verification activities carried out by CASTINGPAR must not be used by the Supplier as proof of effective quality control and do not exempt the Supplier from its responsibility to supply a compliant product.

7.6. Management of non-conformities

Any non-conformity, whether exported or not, must result in appropriate security measures and a systematic verification of at least the next three orders before delivery to CASTINGPAR on the points that were the subject of the anomaly.

**AVANT utilisation, TOUJOURS s'assurer d'avoir la dernière version de ce document.
 Seuls les documents consultables dans le répertoire commun sont approuvés et validés.**

Titre : Exigences qualité pour les fournisseurs / Quality requirements for suppliers

7.6.1. Détectée par le fournisseur

Le fournisseur s'engage à informer CASTINGPAR, dans les 24h, de toute anomalie survenant en cours de fabrication, d'essais, ou décelées après livraison des produits. Il devra détailler :

- La description de l'anomalie,
- L'analyse de la cause racine,
- Le plan d'actions curatives et correctives (avec pilotes et délais associés).

Lorsque le fournisseur souhaite présenter pour acceptation, des articles non conformes, il doit adresser une demande de dérogation au service qualité (Voir contacts §3). Le service Achat sera mis en copie du courrier.

Dans l'attente de la décision de CASTINGPAR, les produits seront mis en quarantaine.

Après réponse, les fournitures non conformes seront séparées et isolées pour l'expédition, afin d'éviter leur mélange avec les fournitures conformes.

En cas de non-conformité détectée sur un produit déjà expédié chez CASTINGPAR, le Fournisseur doit remonter l'anomalie en présentant les mêmes éléments que ci-dessus ainsi que la raison de la non-détection et les actions correctives associées.

7.6.2. Détectée par CASTINGPAR

En cas de non-conformité détectée par CASTINGPAR, le fournisseur devra impérativement y répondre dans un délai :

- De 5 jours ouvrables pour la sécurisation de ses éventuels encours.
- De 10 jours ouvrables supplémentaires pour l'analyse de la cause racine et la définition du plan d'action associé.

La réponse se fera suivant le formulaire 8D envoyé par CASTINGPAR ou tout autre formulaire équivalent du fournisseur.

7.6.1. Detected by the supplier

The supplier undertakes to inform CASTINGPAR within 24 hours of any anomalies occurring during manufacture, testing, or detected after delivery of the products. It must provide details of:

- The description of the anomaly,
- The root cause analysis,
- The corrective and remedial action plan (with associated pilots and deadlines).

When the supplier wishes to submit non-compliant items for acceptance, it must send a request for exemption to the quality department (see contacts in §4). The Purchasing department will be copied on the letter.

Pending CASTINGPAR's decision, the products will be quarantined.

Once a response has been received, non-compliant supplies will be separated and isolated for shipment to prevent them from being mixed with compliant supplies.

In the event of non-compliance detected on a product already shipped to CASTINGPAR, the Supplier must report the anomaly by submitting the same information as above, along with the reason for the non-detection and the associated corrective actions.

7.6.2. Detected by CASTINGPAR

In the event of non-compliance detected by CASTINGPAR, the supplier must respond within:

- 5 working days to secure any outstanding items.
- An additional 10 working days to analyze the root cause and define the associated action plan.

The response shall be made using the 8D form sent by CASTINGPAR or any other equivalent form provided by the supplier.

**AVANT utilisation, TOUJOURS s'assurer d'avoir la dernière version de ce document.
 Seuls les documents consultables dans le répertoire commun sont approuvés et validés.**

Titre : Exigences qualité pour les fournisseurs / Quality requirements for suppliers

7.7. Livraison du produit

7.7.1. Emballage – Expédition

Le fournisseur doit s'assurer que les conditionnements prévus protègent l'intégrité des produits pendant les manutentions, le transport et le stockage.

Lorsque des conditions particulières d'emballages doivent être respectées, celles-ci seront indiquées sur la commande ou les documents accompagnants celle-ci.

Le fournisseur devra au maximum privilégier des matériaux recyclables et/ou recyclés et éviter le suremballage.

7.7.2. Documents d'accompagnement

Le produit est livré avec un bon de livraison mentionnant au minimum les références de CASTINGPAR, du produit, les quantités, la référence de la commande d'achat et les documents exigés à la commande.

Ainsi libellé, sous délégation de contrôles, le bordereau de livraison du fournisseur atteste de la conformité du produit / prestation à la commande d'achats de CASTINGPAR.

Si applicables ou demandés, les documents suivants seront joints au bordereau de livraison :

- Les références et copies des dérogations approuvées par CASTINGPAR et/ou le donneur d'ordre.
- Un certificat de conformité et/ou un certificat suivant EN 10204.
- Un rapport de contrôle individuel.

Rem : les documents à joindre sont définis à la commande d'achats et/ou sur le bordereau d'accompagnement de CASTINGPAR. Ces documents font partie de la réception menée par le service qualité.

8. Exigences environnementales

Le fournisseur doit prendre toutes les dispositions nécessaires afin de respecter les différentes réglementations environnementales qui lui incombent.

7.7. Product delivery

7.7.1. Packaging – Shipping

The supplier must ensure that the packaging provided protects the integrity of the products during handling, transport, and storage.

When special packaging conditions must be met, these will be indicated on the order or the documents accompanying it.

The supplier shall give maximum priority to recyclable and/or recycled materials and avoid over-packaging.

7.7.2. Accompanying documents

The product is delivered with a delivery note stating at least the references of CASTINGPAR, the product, the quantities, the purchase order reference, and the documents required for the order.

Thus worded, under delegated control, the supplier's delivery note certifies that the product/service complies with CASTINGPAR's purchase order.

If applicable or requested, the following documents shall be attached to the delivery note:

- References and copies of exemptions approved by CASTINGPAR and/or the principal.
- A certificate of conformity and/or a certificate in accordance with EN 10204.
- An individual inspection report.

Note: the documents to be attached are specified in the purchase order and/or on CASTINGPAR's accompanying slip. These documents form part of the acceptance process carried out by the quality department.

8. Environmental requirements

The supplier must take all necessary measures to comply with the various environmental regulations that apply to

**AVANT utilisation, TOUJOURS s'assurer d'avoir la dernière version de ce document.
 Seuls les documents consultables dans le répertoire commun sont approuvés et validés.**



Titre : Exigences qualité pour les fournisseurs / Quality requirements for suppliers

Dans tous les cas, les réglementations européennes et internationales sont d'application.

Le Fournisseur doit informer CASTINGPAR de tout envoi de marchandise comprenant >0.1% d'un produit repris sur la liste candidats de la réglementation REACH :

<https://echa.europa.eu/web/guest/candidate-list-table>

Dans tous les cas, aucune substance ou produit interdit par la réglementation ne doit être contenu dans les produits livrés à CASTINGPAR.

them. In all cases, European and international regulations apply.

The Supplier must inform CASTINGPAR of any shipment of goods containing >0.1% of a product included in the REACH candidate list:

<https://echa.europa.eu/web/guest/candidate-list-table>

In all cases, no substance or product prohibited by the regulations may be contained in the products delivered to CASTINGPAR.

**AVANT utilisation, TOUJOURS s'assurer d'avoir la dernière version de ce document.
Seuls les documents consultables dans le répertoire commun sont approuvés et validés.**



Page 16 sur 16

PRO-S1-02

Application : Rev n° :
01/2026 3

Titre : Exigences qualité pour les fournisseurs / Quality requirements for suppliers

9. Modification du document

Révision	Description	Auteur	Date
3	Refonte complète du document / Full document review	OA	26/01/2026
2	§9.1 revu (généralisation PFP → CASTINGPAR)	YD	21/02/2023
1	§ 2.3, 6.1, 11.3 et 13.5 revu suite à audit produit Collins (LS-SBU-F002-SQA Audit Form)	YD	14/09/2022
0	Création sur base de la PR_IQ_001_09 (Site de Seneffe)	YD	21/06/2021

**AVANT utilisation, TOUJOURS s'assurer d'avoir la dernière version de ce document.
Seuls les documents consultables dans le répertoire commun sont approuvés et validés.**



CASTINGPAR S.A.
Tel : +32 (0) 64 522 000
Fax : +32 (0) 64 522 010



RPM & VAT : BE 0418 306 164
IBAN : BE67 2710 2023 0087
BIC/SWIFT CODE : GEBA BEBB



Chaussée de Mons, 89
7180 Seneffe - Belgium
info@castingpar.com

